



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P465_2020

Date : 29/12/2020

OBJET : Réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau présents sur les bassins versants des Côtiers Ouest Cotentin du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du Code de la commande publique pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau présents sur les bassins versants des Côtiers Ouest Cotentin du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

L'emprise des travaux s'étend sur les bassins versants des Côtiers Ouest Cotentin (territoire du Pôle de Proximité des Pieux) soit sur périmètre d'environ 144,89 km².

Un allotissement a été réalisé comme suit :

- Lot 1 : Entretien de la végétation rivulaire et gestion de la végétation ;
- Lot 2 : Réalisation d'aménagements liés aux activités agricoles.

Le lot 1 est un marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique employant des travailleurs défavorisés selon l'article L2113-13 du Code de la commande publique.

Les prestations seront réalisées via la technique d'achat des accords-cadres mono-attributaire à bons de commandes sans montant minimum annuel mais avec les montants maximum annuels suivants :

	1^{ère} période Date de notification au 31/12/2021	2^{ème} période 01/01/2022 au 31/12/2022 (si reconduction)	3^{ème} période 01/01/2023 au 31/12/2023 (si reconduction)	4^{ème} période 01/01/2024 Au 30/09/2024 (si reconduction)
Lot 1	50 000 € HT	50 000 € HT	60 000 € HT	60 000 € HT
Lot 2	100 000 € HT	100 000 € HT	120 000 € HT	120 000 € HT

Suite à l'analyse et à la négociation des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : ECORECA Paysage Environnement, Résidence Coriallo, BP221, 50440 Beaumont Hague

Lot n°2 : E.S.P.A.C.E Basse-Normandie, les Bruyères, 14240 Cahagnes

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_180 du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu, le code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les accords-cadres pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau présents sur les bassins versants des Côtiers Ouest Cotentin du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin avec :
 - Pour le Lot n°1 : ECORECA Paysage Environnement, Résidence Coriallo, BP221, 50 440 Beaumont Hague
 - Pour le Lot n°2 : E.S.P.A.C.E Basse-Normandie, les Bruyères, 14 240 Cahagnes
- **De dire** que les accords-cadres débutent à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2021 et sont ensuite reconductibles par période d'un an, en 2022, 2023 et du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024.
- **De dire** que la dépense se fera sur le budget principal et fera l'objet d'imputations multiples.
- **De solliciter** les subventions les plus larges notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE